

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE : 9.4 VŒUX ET MOTIONS
OBJET : MOTION RELATIVE AU REPORT DE L'AGE LEGAL DE LA RETRAITE

Total	56	L'an deux mille vingt-trois, le neuf février, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le trois février, s'est rassemblé au SyAGE, 17 rue Gustave Eiffel à Montgeron (91230), sous la Présidence de François DUROVRAY.
Présents	36	Damien ALLOUCH ; Monique BAILLOT ; Thierry BATTISTI ; Faten BENAHMED ; Sylvie CARILLON ; Céline CIEPLINSKI ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Sylvie DONCARLI ; François DUROVRAY ; Marie Hélène EUVRARD ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne Marie JOURDANNEAU FORT ; Sandrine LAMIRE ; Klerwi LANDRAU ; Jérôme MEUNIER ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET ; Fouad SARI ; Karim SELLAMI
Représentés	10	Gabin ABENA représenté par Christina PEDRI ; Eric ADAM représenté par Bruno GALLIER, Christophe CARRERE représenté par Karim SELLAMI ; Thomas CHAZAL représenté par Fouad SARI ; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER ; Colette KOEBERLE représentée par Joël GRUERE ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Muriel MOISSON représentée Sylvie CARILLON ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Aly SALL représenté par Françoise NICOLAS
Absents	10	Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Olivier CLODONG ; Benjamin DONEKOGLU ; Nicolas DUPONT AIGNAN ; Jocelyne FALCONNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM

2023- 017

SECRETAIRE DE SEANCE
Fouad SARI

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

- 1 MARS 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 FÉVRIER 2023

DELIBERATION

2023-017	MOTION RELATIVE AU REPORT DE L'AGE LEGAL DE LA RETRAITE
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération,

CONSIDERANT la proposition de la motion déposée par le groupe RGE, relative à l'opposition au report de l'âge légal de la retraite à 64 ans, proposant au conseil communautaire de soutenir les initiatives unitaires des organisations syndicales ou celles de collectifs citoyens,

CONSIDERANT qu'il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur cette motion,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, (avec 8 voix pour : Damien ALLOUCH, Cécile CIEPLINSKI, Romain COLAS, Christine COTTE, François GUIGNARD, Sabine PELLON, Karim SELLAMI (pouvoir Christophe CARRERE) et 3 voix s'abstenant : Sylvie CARILLON, Michaël DAMIATI et Christine GARNIER)

Article unique : REJETTE la motion relative au report de l'âge légal de la retraite présentée par le groupe RGE, dont le texte est joint à la présente.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.



extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne